

Les archives – non secrètes

Insertion par l'activité économique Le CÉAS a évalué l'étude régionale

Pour la première fois, à l'échelle d'une région – et en l'occurrence celle des Pays de la Loire –, une étude, lancée en 2003, devait permettre de mesurer l'impact des structures d'insertion par l'activité économique (IAE). Pilotée par l'Agence de valorisation des initiatives socio-économiques (Avisé) et confiée au cabinet parisien Opus 3, cette étude se voulait résolument participative⁽¹⁾. Dans leur édition du 15 juillet 2005, les *Actualités Sociales Hebdomadaires* présentent les résultats de cette étude. À la lecture du rapport, l'hebdomadaire en conclut que l'IAE est « un investissement rentable pour la société ».

Insertion
Activité
Économique

De fait, pour les *Actualités Sociales Hebdomadaires*, le constat est sans appel : les structures de l'IAE « *génèrent de la richesse, sont des facteurs d'innovation et d'insertion des publics en difficulté, et elles participent au développement du territoire* ». L'étude d'Opus 3 bénéficie aujourd'hui d'une très forte promotion (les *Actualités Sociales Hebdomadaires* y consacrent deux pages).

En 2004, le Comité national de l'insertion par l'activité économique (CNI AE), la Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), la Direction générale des affaires sociales (DGAS) et l'Avisé ont missionné le CÉAS de la Mayenne pour l'évaluation de cette étude. Le CÉAS l'a

réalisée avec le concours du CEAS de la Vendée et de Culture et Promotion (Paris).

L'évaluation devait porter sur les aspects méthodologiques : la démarche participative, les outils utilisés par Opus 3 pour conduire l'étude, ainsi que la démarche même d'enquête. À partir de l'évaluation, il s'agissait notamment de dégager des préconisations dans la perspective d'un travail similaire dans une autre région⁽²⁾.

Au terme de son travail d'enquête, le CÉAS a remis un rapport d'évaluation⁽³⁾. La synthèse qui suit porte son attention sur les trois principaux enjeux d'une étude sur l'IAE.

Méthodologie de l'évaluation

Pour réaliser son évaluation, le CÉAS s'est appuyé sur :

- les réponses des membres des comités de pilotage et de suivi à un questionnaire (vingt réponses), complétées parfois à l'aide d'entretiens en face à face, et parfois grâce à des échanges téléphoniques ou par messagerie électronique ;
- le contenu de dix-huit entretiens (en face à face ou téléphoniques) auprès de structures mêmes de l'IAE, ayant répondu au questionnaire utilisé par Opus 3 dans le cadre de son enquête ;
- le contenu d'entretiens téléphoniques réalisés auprès de personnes interviewées dans le cadre d'une enquête qualitative conduite par Opus 3 dans trois sites des Pays de la Loire ;
- le contenu des comptes rendus de réunion ;
- le rapport final de l'étude.

⁽¹⁾ – *État des lieux de l'insertion par l'activité économique dans les Pays de la Loire*, www.avise.org (7 septembre 2005).

⁽²⁾ – La région de l'Aquitaine a été retenue.

⁽³⁾ – Le rapport même et divers documents en annexe peuvent être consultés au CÉAS.



La participation des acteurs : à renouveler, mais avec des améliorations

Une démarche participative vise à développer des partenariats par la rencontre d'acteurs, mais aussi à enrichir les travaux menés par le croisement des logiques et, enfin, à favoriser l'appropriation des travaux et des préconisations, ainsi que la mise en œuvre de celles-ci.

A priori, au regard de l'évaluation que le CÉAS a réalisée, la démarche participative a très bien fonctionné dans les Pays de la Loire. Elle a permis, de fait, la rencontre d'acteurs intervenant sur des territoires à divers niveaux, avec des logiques différentes. En outre, elle a contribué au rapprochement des réseaux de l'IAE dans les Pays de la Loire. Entre autres, les réseaux ont rempli une fonction importante de médiation auprès de leurs adhérents. Certains ont également produit des travaux qui ont alimenté les réflexions.

Dans la perspective d'une nouvelle étude, le CÉAS a jugé impératif de renouveler cette démarche. Les améliorations à apporter pourraient viser la participation des collectivités territoriales, jugées trop absentes lors de l'étude dans les Pays de la Loire. De plus, tout en conservant la dimension régionale, une attention toute particulière serait sûrement à apporter aux Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP), sur lesquelles la première étude s'est peut-être insuffisamment appuyée. Dans tous les cas, elles ont un rôle important à jouer auprès des structures qui ne sont pas adhérentes à un réseau.

Enfin, s'il convient d'encourager les productions des acteurs mêmes, un plus fort cadrage de ces travaux semble s'imposer, éventuellement sous forme d'appui méthodologique par le cabinet d'étude. Dès lors, il serait plus aisé de valoriser ces travaux, notamment dans le rapport final.

La connaissance de l'IAE : des outils d'enquête à revoir

Au départ, il s'agissait de produire une présentation quantitative de l'IAE dans une région. Divers autres objectifs, en lien avec la connaissance de l'IAE, se sont greffés sur cet objectif central, en amont ou lors des premières réunions de travail à l'échelon régional.

Au terme de l'enquête, une présentation quantitative de l'IAE dans les Pays de la Loire a bien été produite. Globalement, elle est validée par les membres des comités de pilotage et de suivi.

Cependant, l'évaluation du CÉAS a émis quelques réserves sur le questionnaire diffusé aux structures (à cause d'un certain nombre de biais) et, dans certains cas, sur l'exploitation que le cabinet d'étude en a effectuée (cf. analyse territorialisée de l'offre d'insertion). Au demeurant, si les outils d'enquête peuvent être améliorés, si les résultats ne sont pas rigoureusement conformes aux réalités, le CÉAS a estimé que ceux-ci sont un reflet assez fidèle des représentations qu'ont de l'IAE les responsables de structure.

En termes de préconisations, il y aurait bien sûr à revoir les outils d'enquête, ce qui est purement d'ordre technique. Plus globalement, l'enjeu est surtout de bien définir l'objet de l'étude (les outils d'enquête ne pouvant qu'en découler). Dans ce sens, le CÉAS a proposé d'avoir un « tronc commun » à toutes les régions, autorisant une photographie de l'IAE en France, mais de permettre également de focaliser sur des problématiques particulières au sein de chacune des régions (objectifs complémentaires à définir avec les acteurs régionaux).

Par ailleurs, la question du champ de l'IAE n'était pas tranchée. Manifestement, dans les Pays de la Loire, l'élargissement notamment aux ateliers protégés a suscité bon nombre d'interrogations.

Les préconisations : accentuer le côté opérationnel

L'étude doit-elle seulement permettre un état des lieux, ou bien doit-elle également aboutir à des préconisations visant la promotion et le développement de l'IAE ? Doit-elle aller jusqu'à prévoir l'élaboration d'un programme d'actions opérationnel (rédaction de fiches-action) ?

Dans les Pays de la Loire, les partenaires ont plutôt adopté la position intermédiaire. L'étude a effectivement donné lieu à une liste de préconisations. C'est surtout le CNIAE qui a insisté, bien en amont, pour la mise en œuvre d'une « étude-action ». L'idée a progressivement fait son chemin...

Dans la perspective d'une nouvelle étude, le CÉAS suggère de retenir dès le départ la logique d'une recherche-action. Une telle méthode paraît complémentaire à une démarche participative : coproduire une étude qui débouche sur des préconisations concrètes. Ainsi, d'emblée, il pourrait être prévu que les Comités départementaux de l'IAE (CDIAE) auront à s'approprier les préconisations, ce qui pourrait aboutir à une plus forte implication des DDTEFP.